

**Province de Québec
Municipalité du Canton Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 17 décembre 2018, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 19h20.

Sont présents : le maire, François Marcotte et les conseillers(e) :

Manon Côté	Gilles Gauvreau
Benoît Couture	Dominic Lapointe
Steve Leblanc	Rémi Beauchesne

Les membres présents forment le quorum.

2018-12-225 Avis de motion – Règlement #505 fixant les taxes et tarifs 2019 ainsi que les conditions de perception

La conseillère Manon Côté donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 505 fixant les taxes et tarifs 2019 ainsi que les conditions de perception.

2018-12-226 Présentation et dépôt du PROJET de règlement 505 pour fixer le taux de taxes 2019 ainsi que les conditions de perception

À la demande citoyenne, la présentation et le dépôt du PROJET de Règlement #505 fixant le taux de taxes 2019 ainsi que les conditions de perception est reportée à une date ultérieure, les élus désirant évaluer l'éventualité ou non d'appliquer un taux de taxation distinct à la baisse pour les propriétés de la Catégorie des immeubles agricoles EAE (Exploitation Agricole Enregistrée).

2018-12-227 Contrat de travail 2019-2022 – Bobby Dubois

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE le maire soit autorisé à signer un contrat de travail au nom de la municipalité avec M. Bobby Dubois, contremaître en voirie et responsable de l'eau potable et des eaux usées, selon l'entente négociée, et ce, dont les conditions de travail prévues dans le présent contrat auront effet à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022, soit pour une durée de 4 ans.

2018-12-228 Contrat de travail 2019-2022 – Patrick Duchaine

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE le maire soit autorisé à signer un contrat de travail au nom de la municipalité avec M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiment et responsable de l'application de

tous les règlements municipaux et en environnement, responsable du volet Loisir/Culture, responsable des bâtiments municipaux et d'adjoint en voirie, eaux potable, eaux usées et administration, selon l'entente négociée, et ce, dont les conditions de travail prévues dans le présent contrat auront effet à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022, soit pour une durée de 4 ans.

2018-12-229 Transaction du terrain pour les travaux de voirie dans le 8^e rang – Dépôt (acompte) monétaire aux propriétaires

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre M. Yves St-Pierre et M. Éric St-Pierre (Les VENDEURS) et la municipalité du Canton de Ham-Nord (L'ACHETEUR) selon laquelle la transaction entre les parties sera d'une somme totale de 21,000\$;

CONSIDÉRANT les délais survenus en cours de processus en lien avec l'implication d'Hydro-Québec et de Télébec, reportant la signature finale de l'entente au printemps 2019;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties afin que la municipalité procède au versement d'un acompte sur le coût total de la transaction ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte de verser en décembre 2018 un acompte de 50% de la somme de la transaction, soit un montant de 10,500\$;

QUE le solde de 10,500\$ de cette transaction soit versé à la signature de l'acte de vente devant le notaire.

Le maire lève l'assemblée à 20h20.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.